8. Hydrocèle

Rapport des observations et réflexions sur la cure radicale de l'hydrocèle par épanchement ; par Mr Pillard.

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Mr Pillard ayant eu à traiter un homme de cinquante ans atteint depuis six ans d'une hydrocèle au côté droit du scrotum, ayant vu que la peau qui couvroit cette tumeur étoit très mince pendant que le sac qui en formoit la liqueur épanchée avoit beaucoup d'épaisseur, réfléchit sur les moyens qui pourroient le mener plus sûrement à la cure radicale. Il pensa que le sac étant pour ainsi dire désorganisé ne pouvoit s'affaisser et revenir à ses dimensions ordinaires, mais que pour l'empêcher de prêter à un nouvel amas d'eau, il falloit en diminuer l'étendue, de sorte qu'il embrassât exactement le testicule sans laisser de vide entre le corps et lui, et en même tems augmenter la pression à laquelle il doit naturellement être exposé de la part de la peau. Pour cela il appliqua une large pierre à cautère à la partie la plus déclive du scrotum, et ne la laissa que

jusqu'à ce qu'elle eut détruit la peau. Lorsque l'escarre eut été
à la dérobée, il la sépara avec le bistouri et fit une légère incision
au sac de l'hydrocèle dont les eaux ne s'écoulèrent qu'au moins qu'en
quatre jours de tems, après quoi, il ouvrit le sac et emporta
des lambeaux d'une étendue qui répondoit à l'ouverture de la peau.
La suppuration s'établit de toutes parts, et le malade fut complètement
guéri en cinq semaines de tems.

Le procédé que M. Pillard a suivi est celui du caustique,
tel à peu près qu'il a été proposé par moi et décrit dans
le mémoire que j'ai communiqué à l'Académie. M. Pillard qui
n'avoit que réséqué le sac de l'hydrocèle et la peau des bourses,
au lieu qu'il a vraisemblablement fait suppurer la tunique vaginale, et la surface du testicule s'est fait, dégagé du rétrécissement
de chaleur, me paroit mériter l'attention de l'Académie et devoit
être conservé.

En l'Acad. R. de Chir. le 9 avril 1781. Sabatier